CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DU PESQUÉ

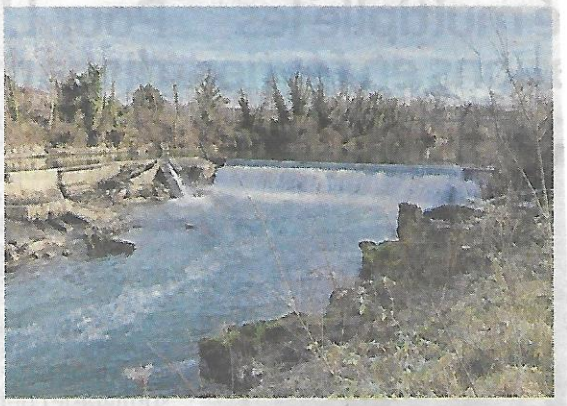

Le barrage du Pesqué et sa retenue d'eau sur le gave de Pau, qui alimente la centrale hydroélectrique côté minoterie. La cascade du Pesqué, entre la friche de l'ex-Saica et la gare SNCF (en haut) et Le canal d'amenée de la centrale (en bas) L. G.

Le Conseil d'État confirme le « non » aux exploitants

Après des années de bataille judiciaire, la société SUO Énergie est déboutée. L'État, propriétaire de ce site construit en 1924, pourrait se mettre en quête d'un nouvel exploitant

À Orthez, sur le gave de Pau, le barrage du Pesqué et la centrale hydroélectrique située en rive droite fêtent cette année leurs 100 ans. Pour rappel, l'État est propriétaire du site, et depuis 2015 c'est la société SUO Énergie (Société des usines d'Orthez énergie) qui l'exploite en tant que concessionnaire. Fin 2016, le patron, Jean-Marc Pringuet, avait annoncé son intention d'y réaliser des travaux de rénovation et de construire une deuxième centrale hydraulique en face, sur la rive gauche. Avec l'aménagement d'une passe à canoës-kayaks et poissons. Un projet estimé à 15 millions d'euros, qui reprenait dans les grandes lignes celui du précédent exploitant, la famille Lanta, en 2010, alors évalué à 5 millions.

Contentieux depuis 2017

Mais le 13 mars 2017, le préfet des Pyrénées-Atlantiques rejette la demande d'autorisation de SUO Énergie d'exploiter la centrale, dont le régime de la concession a théoriquement expiré depuis 2000, sans que cela se soit traduit dans les faits.

Depuis 2017, une bataille judiciaire oppose l'entreprise et l'État, via le ministère de la transition écologique. Saisi par l'exploitant, le tribunal administratif de Pau annule l'arrêté préfectoral, fin 2019. Mais le ministère fait appel, et à l'été 2021, la cour administrative de Bordeaux redonne raison à l'État. SUO Énergie se pourvoit donc en cassation en 2022 : le 17 janvier 2024, le Conseil d'État a confirmé qu'elle n'était plus autorisée à exploiter la centrale. Invité à s'exprimer à ce sujet, son directeur Jean-Marc Pringuet n'a pas encore donné suite.

> « C'est un point noir sur le Gave de Pau pour la remontée des poissons migrateurs »

Du côté des pêcheurs, l'annonce est accueillie favorablement : « C'est une bonne nouvelle, parce que cela fait plus de vingt ans qu'on bataille pour que des aménagements soient réalisés, réagit le président de la Gaule Orthézienne Michel Arénas. J'ai envoyé de nombreux courriers à la Dreal à ce sujet, et le maire ainsi que le député de la circonscription sont intervenus auprès du préfet. C'est un point noir sur le Gave de Pau pour la remontée des poissons migrateurs : 30 % des saumons vus à la caméra au barrage de Castétarbe ont disparu à Artix ! déplore-t-il. Alors que toutes les centrales EDF sont aux normes, le barrage de SUO Énergie à Orthez est à ce jour le seul des 37 qui saucissonnent tout le bassin du Gave de Pau à ne pas être en conformité avec la loi. »

« Continuité écologique »

Même son de cloche du côté des associations de défense de l'environnement : « Voilà des années qu'on demande la création d'une rivière de contournement, pour restaurer la continuité écologique du cours d'eau », commente Michel Rodes, de la Sepanso, qui pense que l'État va se mettre en quête d'un nouvel exploitant à présent. Un point que la préfecture n'a pas encore pu nous confirmer.

Et la décision du Conseil d'État soulève d'autres questions, en lien avec le réaménagement en cours de l'ex-friche Saica en rive gauche, et du quartier de la gare en rive droite. Sans oublier le projet en stand-by de « Campus agraire » porté par Marc Lassus sur le site de l'ancienne minoterie, où se trouve le bâtiment technique de la centrale. À suivre.

Luce Gardères